

# Conseil du Centre

87<sup>e</sup> session, octobre 2023

CC 87/8/a

POUR INFORMATION

## HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Comité de la formation syndicale

#### I. Plan de travail, objectifs et méthodologies

Le Comité:

1. adopte le rapport du programme de formation pour les activités menées en 2022 et les progrès entrepris en 2023 et félicite le Programme d'activités pour les travailleurs du Centre international de formation de l'OIT (ACTRAV-Turin) pour la mise en œuvre d'activités de formation et non liées à la formation visant à aider les organisations de travailleurs à renforcer leur expertise et leurs capacités éducatives sur les questions actuelles qui affectent et qui revêtent une importance stratégique pour le mouvement syndical;
2. félicite ACTRAV-Turin d'avoir procédé à des ajustements tout en continuant à offrir un service unique et pertinent aux organisations de travailleurs dans un contexte marqué par des changements significatifs et profonds dans le monde du travail et dans l'environnement mondial, y compris par le retour aux activités en face-à-face, en particulier dans les régions;
3. félicite en outre ACTRAV-Turin d'avoir atteint les objectifs qui contribueront davantage à la renommée du programme et qui accordent une attention particulière aux participants, aux approches méthodologiques de l'éducation des travailleurs, aux approches pédagogiques et au contenu technique;
4. approuve les approches d'intervention stratégique qui tiennent compte des défis et des opportunités actuels et futurs, en particulier l'attention particulière accordée aux personnes (ressources humaines et compétences numériques des syndicats), à la technologie (y compris le choix des logiciels et des plateformes à utiliser en tenant compte des questions d'accès, de sécurité et de confidentialité des apprenants) et aux processus (cycle de vie et systèmes);
5. salue l'engagement, le dévouement et le professionnalisme de l'équipe d'ACTRAV-Turin qui a assuré une meilleure qualité de la formation dans tous les domaines d'évaluation prioritaires établis par le Centre (qualité globale, contenu approprié aux objectifs, méthodes d'apprentissage, matériel et pertinence par rapport aux besoins de l'organisation);
6. apprécie l'amélioration de la collaboration et de la communication entre ACTRAV-Turin et le Comité sous la forme d'une coordination, d'une fluidité et d'interactions opportunes, en particulier avec le secrétariat du groupe des travailleurs, et ce malgré les défis liés aux

contraintes du personnel administratif et aux transitions liées aux changements à la tête du Programme;

7. apprécie en outre les tentatives visant à atteindre le juste équilibre entre les activités de formation en ligne et en face-à-face sur le campus et sur le terrain intégrées dans le programme de formation d'ACTRAV-Turin. Cela répond en effet à ce que le Comité a demandé lors de ses sessions précédentes en reconnaissant les mérites de l'apprentissage en ligne, mais aussi en encourageant la formation présentielle (dans la mesure du possible) pour relever les défis associés à l'inégalité d'accès aux technologies numériques, en particulier dans les régions;
8. encourage ACTRAV-Turin à participer activement à l'élaboration du programme et budget du Centre et à veiller à ce que les sentiments des travailleurs encadrent également les résultats, en mettant particulièrement l'accent sur la justice sociale et la contribution à la réduction et à la prévention des inégalités;
9. invite en outre ACTRAV-Turin à continuer d'utiliser son potentiel pour sensibiliser les organisations de travailleurs à ses activités de formation et non liées à la formation;
10. recommande à ACTRAV-Turin de prendre une part active au processus d'apprentissage du programme d'activités pour les travailleurs, y compris via une collaboration intensive avec ACTRAV-Genève dans l'organisation et la mise en œuvre du Symposium mondial sur les nouvelles approches de l'éducation ouvrière pour la revitalisation syndicale;
11. prend note des résultats de l'enquête sur l'état de l'éducation et de la formation syndicales afin de déterminer dans quelle mesure ces dernières évoluent en réponse aux développements qui façonnent le monde du travail. Ces résultats montrent la pertinence continue de l'offre d'ACTRAV pour renforcer les capacités des syndicats à être des organisations fortes et indépendantes capables de remplir efficacement leur mandat et de «mieux reconstruire»;
12. prend également note du rapport sur l'évaluation de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication dans les organisations de travailleurs du monde entier, dans le but de collecter, de rassembler et d'analyser les données relatives à l'infrastructure de ces technologies, à l'adoption et à l'utilisation des technologies numériques et des outils de communication par les syndicats;
13. recommande que l'équipe d'ACTRAV-Turin poursuive ses efforts pour mettre en œuvre un programme d'activités axé sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs à contribuer à la justice sociale et au travail décent, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs et les groupes de travailleurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19;
14. encourage en outre d'entreprendre une évaluation de l'infrastructure informatique et de l'ampleur de l'adoption des technologies numériques et des outils de communication par les organisations de travailleurs du monde entier dans le but d'évaluer leurs besoins et d'améliorer en conséquence la prestation de services de formation en faveur des travailleurs;
15. insiste sur la nécessité de renforcer les activités de suivi et d'analyse de l'impact de l'offre formative;
16. recommande d'accroître la visibilité accrue du Programme des activités pour les travailleurs à travers le site web du Centre et d'étendre à la collaboration avec les autres programmes techniques;

17. recommande qu'ACTRAV-Turin utilise le Fonds de financement des bourses, afin de fournir un soutien aux travailleurs, en particulier pour les cours mixtes;

## II. Décision

Le Comité:

Prend note du projet de programme de base pour 2024 (quatre académies mondiales et 14 académies régionales) et mettra tout en œuvre pour apporter une contribution pertinente à la finalisation dudit programme de base.

---

Octobre 2023